

Introduction

Quand débute le procès de son roman pour « outrage à la morale publique et religieuse, et aux bonnes mœurs », Flaubert a trente-quatre ans. *Mme Bovary*, fruit de cinq années de travail acharné, est paru l'année précédente sous forme de feuilletons dans la *Revue de Paris*. Le 29 janvier 1857 se tient la première audience du tribunal correctionnel de Paris à laquelle se présentent Flaubert, mais aussi Léon Laurent-Pichat, directeur de la *Revue de Paris*, et Auguste-Alexis Pillet, imprimeur.

Le procureur, Ernest Pinard, prononce un réquisitoire acharné contre le roman et son auteur. Il y fait preuve d'une troublante mauvaise foi, sortant des citations de leur contexte pour leur donner des connotations immorales. Flaubert a peaufiné sa défense. Il s'est assuré du soutien de Lamartine. Il a préparé un mémoire destiné aux juges dans lequel il cite de nombreuses œuvres classiques dont la moralité n'a jamais été mise en cause. Il écrit : « que l'on se rappelle avant de me juger, Rabelais, Montaigne, Rénier, tout Molière, l'abbé Prévost, Lesage, Beaumarchais et Balzac... » Son avocat, Maître Sénard, use de ces comparaisons, et s'attache à démontrer que dans le roman « les grands travers de la société figurent à chaque page » et que « l'adultère marche plein de dégoût et de honte ». Pinard ne parvient pas à faire condamner Flaubert. Mais il ne s'arrête pas en si bon chemin. Après Flaubert, il s'attaque, cette même année 1857, à Charles Baudelaire et à Eugène Sue. Poursuivant sa carrière au Conseil d'Etat, puis en tant que ministre de l'Intérieur en 1867, il participe notamment à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la presse et fait condamner Henri Rochefort, un journaliste pamphlétaire.

Flaubert est acquitté, et son premier roman connaît un énorme succès, pourtant cet épisode marque sa vie et sa carrière littéraire à jamais. Le succès de *Mme Bovary* est pour lui indissociable du scandale que fut le procès. Les qualités réelles de l'ouvrage ont été peu saluées par les critiques. Flaubert écrit : « Quoi qu'il en soit, et malgré l'acquittement, je n'en reste pas moins à l'état d'auteur suspect. – Médiocre gloire ! » *Salammbô*, qui paraît en 1862, est un succès de librairie mais reçoit des critiques réservées. *L'éducation sentimentale*, en 1869, est très mal accueilli et le roman se vend peu. *La tentation de Saint-Antoine*, en 1874, est un échec. Après des années de vie mondaine et de rencontres artistiques fortes (Hugo, Sainte-Beuve, Baudelaire, Gautier, les frères Goncourt, George Sand...) Flaubert voit ses amis disparaître au fil des ans et se retrouve ruiné au tournant des années 1875. Ce n'est qu'avec la parution de *Trois contes*, à l'âge de 56 ans, qu'il renoue avec le succès et les faveurs de la critique. Depuis 1874, il a entamé la rédaction de *Bouvard et Pécuchet*, collectant de la documentation pendant de nombreuses années. Sa mort, en mai 1880, laissera ce dernier roman inachevé.

Introduction pour le procès de Charles Baudelaire

Lorsqu'il se présente en 1857 au procès intenté contre *Les Fleurs du mal*, son recueil de poésie paru deux mois auparavant, Baudelaire est confiant. Il est persuadé que la procédure judiciaire va se conclure par un non-lieu, comme ce fut le cas pour Flaubert quelques mois plus tôt. Plusieurs poèmes avaient déjà été publiés dans des journaux et revues, sans provoquer de réactions de la part de la justice. Baudelaire, alors critique d'art et traducteur de l'œuvre d'Edgar Poe, est reconnu par ses pairs, et soutenu par de nombreuses relations.

Les Fleurs du mal se compose de cent poèmes, et rassemble près de quinze ans d'écriture poétique. Sa parution, en juin 1857, est peu saluée par la critique, jusqu'à un article du *Figaro*, le 5 juillet, qui déclenche la machine judiciaire. On y lit que « l'odieux y coudoie l'ignoble, le repoussant s'y allie à l'infect. /.../ Ce livre est un livre ouvert à toutes les démenches de l'esprit, à toutes les putritudes du cœur. » Une semaine plus tard, le même journal enfonce le clou, traitant les poèmes « d'immondices fouillés à deux mains ». Le réquisitoire d'Ernest Pinard usera du même ton, affirmant que dans ce livre « le sens de la pudeur n'existe pas », et que « l'offense est à peu près partout ». Ce même Pinard, qui a échoué à faire condamner Flaubert, tient sa revanche et réussit à faire censurer *Les Fleurs du mal*. Il ira plus loin encore avec Eugène Sue, faisant saisir des milliers d'exemplaires des *Mystères du peuple* et condamner l'éditeur et l'imprimeur, malgré le décès de l'auteur au cours de l'instruction.

A l'issue du procès, le 20 août, Baudelaire est condamné à une amende, ainsi que son éditeur qui devra retirer six poèmes du recueil. La sentence est relativement clément : si l'« outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs » a été retenu, d'autres poèmes mis en cause n'ont pas été censurés. Mais Baudelaire est effondré. A trente-six ans, son héritage mis sous tutelle et ses dettes innombrables ne lui laissent pas les moyens de faire appel du jugement. A tel point qu'il écrit à l'impératrice Eugénie pour lui réclamer de réduire son amende, ce qui sera fait en janvier 1858. Il abandonnera l'idée, un temps caressée, de rédiger une préface aux *Fleurs du mal* pour justifier son projet poétique. En 1866, dans le recueil intitulé *Les Epaves*, Baudelaire réédite les six poèmes condamnés, mais à Bruxelles, hors de la juridiction française. Il meurt l'année suivante. Il faudra attendre le 31 mai 1949 pour que Baudelaire soit réhabilité, un arrêt de la Cour de cassation annulant le jugement de 1857.

Introduction pour le procès de Paul Verlaine

Lorsque débute la Commune de Paris, Verlaine, alors employé à l'Hôtel de ville, quitte son travail pour ne plus jamais y retourner. Accompagné de Rimbaud, il multiplie les voyages, d'abord en Belgique, puis à Londres. Inséparables, les deux amis ne cessent pourtant de se disputer, de se réconcilier et de se déchirer à nouveau. Verlaine quitte l'Angleterre et retourne en Belgique. Sa femme demande le divorce. Il menace de se suicider si elle ne vient pas le rejoindre à Bruxelles. Rimbaud, averti de ses intentions suicidaires, le rejoint et les disputes reprennent de plus belle. Le 10 juillet 1873, Verlaine s'enivre et achète un pistolet. Une nouvelle querelle éclate ; il tire deux coups de feu. La première balle blesse Rimbaud au poignet, la seconde se loge dans le plancher. Verlaine se calme, Rimbaud va se faire soigner, tout pourrait s'arrêter là. Mais à la sortie de l'hôpital, Verlaine, toujours agité, s'emporte à nouveau. Il a conservé son arme avec lui. Rimbaud prend peur et va se réfugier auprès d'un agent de police. Verlaine est arrêté pour tentative de meurtre et emprisonné : « l'affaire de Bruxelles » commence.

Interrogatoires et dépositions de témoins se succèdent. Verlaine tente de se faire aider : il écrit notamment à Victor Hugo, en vain. Des témoignages et des rapports de police versés au dossier évoquent des relations immorales. Rimbaud dément ces calomnies. Verlaine se défend, parle de manœuvres de sa femme pour obtenir le divorce. Il subit un examen corporel des plus dégradants qui conclut à des pratiques sodomites récentes. Rimbaud retire sa plainte au cours de l'instruction et Verlaine ne cesse de se repentir, rappelant son état d'ivresse et de désespoir, mais cela n'infléchit pas le ministère public. Le 28 juillet, il est condamné à deux ans de prison pour « coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail personnel ». Il fait appel. Le 27 août, la cour confirme la sentence. Le juge n'a pas seulement condamné Verlaine pour ses actes ou son homosexualité. Un article de *L'Echo de Paris* exprime clairement l'injustice du verdict : « *Verlaine était français /.../ les notes de police le signalèrent, lui, l'inoffensif et fort timoré lettré, comme un communard dangereux... Les magistrats belges /.../ le « salèrent » avec une sorte de vindicative rigueur.* »

D'abord incarcéré à la prison des Petits-Carmes, il est ensuite transféré à la maison de sûreté de Mons, dont il sortira le 16 janvier 1875. Il y écrit de nombreux poèmes que l'on retrouve dans plusieurs recueils, notamment dans *Sagesse* et *Jadis et Naguère*. Pendant sa détention, sa femme obtient le divorce. Verlaine se tourne vers la religion. Quand il retrouve Rimbaud, en février 1875, plus rien ne semble pouvoir les rapprocher. Verlaine plonge dans la misère et sombre dans une existence de clochard alcoolique, errant de cafés en hôpitaux. En 1896, cinq ans après la disparition de Rimbaud, il est retrouvé mort chez une prostituée. Il était âgé de cinquante-et-un ans.

Introduction pour le procès d'Oscar Wilde

Le 18 février 1895, le marquis de Queensberry fait porter une carte au club où Oscar Wilde a ses habitudes. L'en-tête est sans appel : « Pour Oscar Wilde, posant comme sodomite. » Queensberry a déjà harcelé Wilde à plusieurs reprises. Le fils aîné du marquis s'est suicidé quelques mois plus tôt, sans doute sous l'effet d'un chantage qui aurait révélé sa liaison homosexuelle avec le Premier ministre anglais, Lord Rosebery. Un autre de ses fils, Lord Alfred, s'affiche avec un homme célèbre du nom d'Oscar Wilde, ce qu'il ne supporte pas. Wilde aurait dû simplement déchirer la carte, mais il prend la mouche et décide d'intenter un procès pour diffamation contre le marquis.

Ce procès, dans lequel Wilde est le plaignant, va se retourner contre lui. La défense du marquis de Queensberry est confiée à Maître Edward Carson. Wilde, plutôt que de préparer le procès, part en vacances à Monaco avec le jeune Alfred. Carson s'appuie sur les recherches de détectives privés, mais aussi sur l'œuvre même d'Oscar Wilde, en particulier *Le Portrait de Dorian Gray*, dont il va s'ingénier à décrypter certains passages pour leur donner une interprétation abusive. Devant une salle comble, le procès débute par la plaidoirie de l'avocat de Wilde, sir Edward Clarke, qui revient sur la carrière de son client et sur sa situation d'homme marié, père de deux enfants. Le contre-interrogatoire de Carson est brillant. Il met au jour la vie privée de l'écrivain et pousse Wilde dans ses retranchements. Si ce dernier parvient, à plusieurs reprises, à faire rire l'assemblée par ses réponses pleines de mordant et d'esprit, il se laisse parfois emporter par ses propres réparties. Carson parvient à démontrer les relations homosexuelles de Wilde, ce qui était alors considéré comme un crime. Le jury déclare que les accusations de Queensberry étaient fondées. Avec une célérité surprenante, la justice fait établir, dans les heures qui suivent la fin du procès, un mandat d'arrêt à l'encontre de l'auteur. La mise en liberté sous caution lui est refusée. Wilde est ruiné, ses biens sont vendus aux enchères pour payer ses dettes et les frais de justice. Plusieurs de ses ouvrages sont retirés des librairies. On efface le nom de Wilde sur les affiches de ses pièces de théâtre encore jouées. Après un premier procès au terme duquel le jury ne parvient pas à se prononcer, le parquet ouvre un second procès. Condamné à deux ans de travaux forcés le 25 mai 1895, Wilde est libéré le 19 mai 1897 et quitte l'Angleterre pour toujours. Il meurt d'une méningite à l'âge de quarante-six ans, le 30 novembre 1900, à Paris.